

222C1160
FR0000075954-FS0339

17 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

RIBER

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 17 mai 2022, M. et Mme Raboutet ont déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 12 mai 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RIBER¹ et détenir individuellement 1 025 900 actions RIBER représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession sur le marché de 157 000 actions RIBER de M. et Mme Raboutet au profit de la société SAS I.S.A. Finances.

Le concert constitué de M. et Mme Raboutet, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société SAS I.S.A. Finances³ n'a quant à lui franchi **aucun seuil** et détient 4 445 900 actions RIBER¹ représentant autant de droits de vote, soit 20,92% du capital et des droits de vote de cette société², répartis de la façon suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
M. et Mme Raboutet	1 025 900	4,83
SAS I.S.A. Finances ¹	3 420 000	16,09
Total de concert Raboutet	4 445 900	20,92

¹ Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 1^{er} septembre 2020.

² Sur la base d'un capital composé de 21 253 024 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Société par actions simplifiée (sises 250 avenue Louis Armand, ZI des Grands Prés, 74300 Cluses) détenue à 100% par M. et Mme Raboutet.